

## ABONNEMENT

SAUMUR	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, — .....	30
Faits divers — .....	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 23 AVRIL

## ÉTAT DE CRISE

Le parti gouvernemental traverse en ce moment une mauvaise période et se débat dans des complications de natures diverses.

Crise religieuse ;  
Crise sociale ;  
Crise coloniale.

Sachant qu'il est le seul coupable, on n'aurait guère le souci de le plaindre, si malheureusement les fautes et les sottises du gouvernement ne créaient dans le pays une situation dangereuse pour la paix des consciences, l'ordre public et l'honneur national.

Cette situation, c'est le gouvernement seul qui l'a créée et seul il en est responsable.

La crise religieuse, c'est lui qui par ses provocations haineuses, ses lois sectaires, ses proscriptions et ses exactions, a réveillé et surexcité toutes les passions.

Les manifestations épiscopales dont il se plaint sont le résultat non seulement de ses procédés administratifs et législatifs, mais encore de sa prétention de s'ériger en directeur des consciences et en professeur de doctrines, et de réduire les prêtres et les évêques au simple rôle de commis de bureau et de fonctionnaires de l'Etat.

Le clergé ne pouvait accepter et subir ce rôle; ayant la garde des croyances religieuses, il était de son devoir strict d'affirmer le caractère de sa mission avec d'autant plus d'énergie qu'on affectait de vouloir le ravalier.

L'épiscopat ayant le sentiment de ses devoirs et de sa dignité a dédaigné les menaces, les attaques et, provoqué, a répondu comme sa conscience l'exigeait et comme les catholiques l'espéraient.

La crise sociale, c'est le gouvernement qui l'a rendue aussi aiguë. Il a, par ses promesses et ses excitations, grisé les esprits, exalté les imaginations, et quand il a dû réaliser ses programmes, il s'est trouvé incapable de rien résoudre, impuissant à aboutir à rien.

Il n'a pour contenir toutes ces passions d'autre ressource que la police et la gendarmerie.

Le flot qu'il a déchainé monte et roule autour de lui et le gouvernement désorienté et affolé appelle à la garde et se barricade dans ses palais et ses cabinets.

Il avait imaginé, croyant que cette lâcheté lui vaudrait la reconnaissance des socialistes, de livrer quelques curés aux fureurs révolutionnaires et de sacrifier la liberté de la chaire aux agents de désordres.

À quoi cela lui a-t-il servi ?

Quelle autorité morale a-t-il acquise ?

Quelles haines a-t-il désarmées ?

Quels appétits a-t-il satisfaits ?

Quels périls a-t-il écartés et éloignés ?

La crise coloniale est la conséquence d'une longue série d'entreprises dirigées sans esprit de suite et de conduite, sans programme et sans but.

Par ses tergiversations et ses mensonges, le gouvernement en est arrivé à faire connaître à la France cette honte d'une préoccupation na-

tionale créée par les attaques du nègre Behanzin contre les territoires occupés par nos soldats.

Il existe une question Behanzin. C'est une humiliation qu'il était réservé à la République d'infliger à notre pays.

Cette situation critique émeut le gouvernement, non pas comme on pourrait le supposer parce que la France en souffre dans son repos, ses affaires, sa dignité, mais simplement parce qu'il l'expose à une interpellation des députés Trouillot ou Pourquery.

S'il ne craignait d'être renversé par un vote de la Chambre, le gouvernement serait bien indifférent aux protestations religieuses, aux revendications socialistes, aux complications coloniales.

Il va sans savoir où, comptant sur le hasard des circonstances et les complaisances parlementaires, pour se tirer d'embarras.

Et c'est ainsi que, livré à ces indignes et à ces sots, le pays ballotté ne sait plus lui-même où se diriger et s'abandonne à tous les coureurs d'aventures, à tous les artisans d'intrigues, perdant peu à peu ses principes et ses traditions et prêt à devenir la proie de la démagogie révolutionnaire, de l'indifférentisme sceptique, ou de pis encore ! CHARLES DUPUY.

## LA QUATRIÈME HYPOTHÈSE

Le Temps a publié huit colonnes en petit texte de documents secrets relatifs aux épisodes dahoméens.

D'où viennent ces documents ? La question a été posée. Le Temps y répond, après trois jours, mais, dit-il, sans hésitation : « Nous ne tenons ces documents ni de la commission du budget, ni des ministres, ni des bureaux. Et nous n'en dirons pas davantage, jugeant ces déclarations suffisantes. »

Dussions-nous passer, aux yeux du Temps, pour très difficiles à contenter, nous déclarons trouver ses explications très insuffisantes.

Le Temps, en effet, dit bien qui ne lui a pas communiqué les documents en question, mais ce qu'il importerait de savoir, c'est l'auteur, ou les auteurs de... l'indiscrétion.

La Justice s'exprime là-dessus avec sa netteté habituelle :

« La raison ne conçoit que quatre manières de les avoir, dans des conditions qui permettent d'en publier le texte authentique.

1° ou des ministres ;  
2° ou d'un commissaire à qui les ministres les ont communiqués ;  
3° ou des bureaux ;  
4° ou de quelqu'un qui les a volés.

La rectification du Temps ne laisse place qu'à cette quatrième supposition. »

La Justice estime trop « injurieuse pour s'y arrêter » cette quatrième et dernière hypothèse.

Ce en quoi elle manque de logique ; comme, en effet, elle a écarté les trois premières, si elle n'adopte pas la quatrième, la raison et ses renseignements ne lui permettant pas d'aller au-delà de ce chiffre, il ne reste plus rien — que le scandale. « Car, dit sous forme de conclusion M. Camille Pelletan, la publication d'extraits de documents officiels refusés à la Chambre reste un scandale. »

En ce qui nous concerne, nous attendons la réponse du Temps s'il veut — ou s'il peut — répondre.

## AU DAHOMEY

Le gouvernement est systématiquement d'une telle discrétion sur les affaires coloniales que l'opinion publique accueille toujours avec une crédulité alarmée les nouvelles les plus graves.

Jeudi soir, le bruit s'est répandu que les Dahoméens avaient occupé Porto-Novo.

Le bruit n'avait pas été confirmé le lendemain matin, mais il n'était pas non plus démenti. Il n'aurait rien d'ailleurs d'in vraisemblable étant donné que l'effectif européen est actuellement à peine suffisant pour défendre Kotonou contre les attaques possibles et prévues.

Quant à la responsabilité du gouvernement, elle est ici considérable. Il n'est pas admissible que le gouvernement ait pu ignorer que Behanzin organisait une armée. Il devait donc prendre toutes les précautions nécessaires pour que les populations de Porto-Novo placées sous notre protection fussent réellement protégées. Il aurait fallu sans doute faire connaître cette situation aux Chambres et s'exposer à quelque contre-coup parlementaire.

On voit bien les calculs auxquels, en gardant le silence, ont obéi le cabinet précédent et le cabinet actuel, mais cette circonstance ne constitue pas une excuse ; au contraire.

## INFORMATIONS

## ARRESTATIONS

Ainsi que nous l'avons dit hier en dernière dépêche, le parquet de la Seine a lancé quatre-vingt-dix-huit mandats contre des anarchistes habitant Paris et la banlieue et de la province.

Une cinquantaine d'arrestations ont été opérées à Paris, quinze à Saint-Etienne. A Dijon, cinq arrestations ; à Amiens, quinze anarchistes ont été arrêtés.

Une seule à Saint-Denis, celle de Heurteaux, a présenté quelques difficultés. Heurteaux a opposé une vive résistance.

## LES DYNAMITEURS

Un anarchiste français, réfugié à Genève, vient de dresser la liste des noms de magistrats et fonctionnaires de l'ordre judiciaire pour le faire imprimer et l'envoyer aux compagnons de la propagande par le fait.

## ALLIANCE COMPROMISE

Un journal républicain, la France, se faisait jeudi l'écho d'un bruit fort accrédité dans le monde diplomatique. Certaines négociations pendantes depuis quelques mois entre la Russie et la France seraient momentanément suspendues.

D'après la France, il faudrait chercher la véritable cause de cette interruption dans l'effet produit à Saint-Petersbourg par le dernier discours de M. Ricard et la décision prise par la majorité de faire afficher le texte de cette diatribe. Le gouvernement russe aurait été frappé de ce fait que les déclarations si nettes, qu'elles

en semblent menaçantes, de M. le ministre des cultes du ministère actuel ne concordent pas avec celles du précédent cabinet présidé par M. de Freycinet.

D'autre part, le Siècle signale le rapprochement qui s'opérerait depuis quelques semaines entre l'Allemagne et la Russie.

Nous ne voulons pas insister sur ces remarques. Il est certain que l'étranger n'a pas le droit d'intervenir dans nos affaires intérieures, mais il ne l'est pas moins que, lorsqu'on cherche à nous nouer des amitiés internationales, il est maladroit de heurter les sentiments des puissances avec lesquelles on est en relation. C'est tout ce qu'il convient de dire en ce moment sur ce sujet.

## NOUVELLE DÉMENTIE

Plusieurs journaux annonçaient hier matin que le ministre de la marine avait reçu la veille une dépêche annonçant la prise de Porto-Novo par Behanzin.

Au ministère de la marine, aussi bien qu'au sous-secrétariat des colonies, on dément cette nouvelle.

## BEAUTÉS ADMINISTRATIVES

Voici un détail qui montre bien les avantages du service des colonies à cheval sur deux ministères.

Il y a quatre ou cinq jours, au ministère de la marine, on déclarait impossible l'envoi immédiat de renforts au Dahomey, parce qu'il serait impossible de les débarquer sur la côte.

Comme on objectait à l'administration des colonies qu'un wharf était en construction, presque terminé, s'étendant de plus de 200 mètres sur la mer et qu'il était utilisable, la marine répondit que le wharf n'existait pas et que si l'on tentait d'en construire un il ne tiendrait pas.

Il a fallu que le ministère de la marine télégraphiât, il y a deux jours, à Kotonou, pour apprendre que le wharf est construit et en état d'être utilisé, puisque les premiers tirailleurs sénégalais débarqués hier l'ont traversé.

## INCIDENT A LA FRONTIÈRE

L'Agence Dalziel reçoit de Saint-Dié la nouvelle suivante :

« Malgré le démenti du Strasburger Post, je maintiens mon affirmation que des soldats allemands ont pénétré, le 19 de ce mois, dans un hôtel français de la Schlucht, et ceci malgré les observations du propriétaire-gérant.

» Le fait est établi dans l'enquête par les déclarations de l'hôtelier et de plusieurs touristes parisiens. »

## LES GARDIENS DE LA PAIX

Plusieurs journaux maintiennent, malgré les démentis officiels, qu'un grand mécontentement règne parmi les agents de ville qui sont fortement travaillés par des agitateurs déterminés ; quelques brigadiers et 2,000 agents seraient disposés à cesser le service.

## SUPPRESSIONS DE TRAITEMENTS

Suivant le Soleil, l'appel comme d'abus contre Mgr l'archevêque d'Avignon et ses suf-

ragants serait accompagné de la suppression de traitement.

## Le réveil agricole en France

(2<sup>e</sup> ARTICLE)

La Société Agricole et Viticole de Gujan et la Teste (Gironde) offre au public, à partir de ce jour, 4,000 obligations au prix de 250 fr., rapportant 15 fr. d'intérêts payables par moitié les 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre, remboursables à 300 fr. en 25 années à partir de 1895, par tirage au sort, soit un placement à 6 0/0 sans compter la prime de remboursement.

Quelles sont les garanties ?

La Société a trois sources de bénéfices :

La partie agricole ;

- » viticole ;
- » industrielle.

La culture, sur le domaine, du topinambour, qui est reconnue pour être la plus riche de toutes les plantes alcooligènes, sera annuellement d'environ 12 millions de kilogs, lesquels laisseront après distillation environ 7 millions de kilogs de résidus pour la nourriture du bétail, dont les diverses espèces représenteront environ 800 bœufs. Un bœuf rapporte, en moyenne, net par an, 100 fr. de bénéfices, soit pour 800 bœufs 80,000 fr. Voilà pour la partie agricole, sans compter les divers autres produits des fermes qui ne laissent pas que d'être très importants.

Au point de vue viticole, 200 hectares de vignes, en terrains sablonneux où le phylloxéra n'est pas à craindre, traitées selon les méthodes scientifiques connues et améliorées par les engrais de fermes devenus abondants, ne peuvent manquer de produire, en restant au-dessous de la moyenne des vignobles ordinaires, 400 fr. par hectare, soit un bénéfice net de 80,000 fr.

En ce qui concerne la partie industrielle, les 12 millions de kilogs. de la récolte de topinambours fourniront par la distillation environ 10,000 hectolitres d'alcool. Le prix de revient parfaitement authentique étant de 35 fr. et le prix de vente variant entre 55, 60 et 65 fr. (ainsi qu'on peut les voir en ce moment même par les cours de Bordeaux), il y aura, du chef de la distillation, un minimum de 200,000 francs de bénéfices annuels.

Il est donc parfaitement clair que le service des intérêts et de l'amortissement est plus que triplement assuré, sans qu'il soit nécessaire de rappeler qu'au surplus, il y a un domaine de 720 hectares, dont 200 hectares de vignes, sur lequel il y aura une distillerie agricole importante, des fermes et autres constructions, et un bétail permanent d'environ 200,000 fr. — ensemble qui constitue, à lui seul, une garantie des plus sérieuses.

Le prix modique des obligations de Gujan et la Teste les met à la portée de toutes les bourses. Leur revenu de 6 0/0 est un taux d'intérêt qui ne se rencontre plus guère. L'affaire est Française ; elle a pour objet la production de denrées de première nécessité (alcool, vin, viande), et le contrôle de son fonctionnement est à la portée de tous les intéressés. Mais il ne faut pas perdre de vue que les titres mis à la disposition de l'épargne sont en nombre fort restreint et doivent être promptement absorbés.

Les souscriptions sont reçues :

Au siège social provisoire de la Société agricole et viticole de Gujan et la Teste (Gironde), 78, rue de Lafayette, à Paris ;

Chez M. Audap Frédéric, banquier à Arcachon (Gironde) ;

Chez MM. Leurtault et Cie banquiers à Contrats (Gironde) ;

Chez M. Périé Louis, ancien négociant, 2, quai du Sud, à Cette (Hérault) ;

Chez MM. Mondel et Garnier, banquiers, 23, rue du Colombier, Orléans.

## NOUVELLES MILITAIRES

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR. — Par décision ministérielle du 16 avril :

M. de Taffanel de la Jonquière, capitaine breveté au 39<sup>e</sup> régiment d'artillerie, stagiaire à l'état-major du 9<sup>e</sup> corps d'armée, a été mis en activité hors cadre pour être affecté au service d'état-major et nommé à un emploi de son grade à l'état-major du 9<sup>e</sup> corps d'armée.

INSPECTION GÉNÉRALE. — M. le général de division Ladvocat, commandant la place de Paris, membre du comité technique de l'artillerie, vient d'être désigné pour procéder, en 1892, à l'inspection générale des corps de

troupe et services des équipages militaires dans le 9<sup>e</sup> corps d'armée.

## Chronique Locale

ET DE L'OUEST

### Ah ! quel plaisir d'être électeur !

Ma foi, oui, c'est un plaisir, surtout dans le quartier des Ponts. C'qu'on s'amuse ! c'est épatant. Rien que d'voir les affiches rouge pâle, rouge sang de bœuf ; ça vous réjouit le coup d'œil. Et les vertes donc, c'quelles font rigoler ces vertes, je n'vous dis qu'ça.

D'abord faut vous raconter l'histoire :

Vendredi, 15 avril, y avait réunion à l'école des garçons. J'avais reçu une lettre signée Bidoche, un gros monsieur qui, paraît-il, abat les bœufs à l'abattoir.

Naturellement, j'vas à la réunion. Nous étions 24. Il y avait un gros monsieur qui présidait et qui disait constamment : « J'suis au courrrrant... J'suis au courrrrant... »

J'sais pas d'quoi, par exemple, mais, mon Dieu, comme il doit être capable c'monsieur-là. Et aimable donc ! « Bonjour, mon brave, me dit-il, en m'donnant une poignée de main, ça marche dans votre quartier, j'suis au courrrrant, c'est comme dans tous les quartiers... j'suis au courrrrant. »

Moi aussi, j'suis au courant... mais tu perds ton temps, mon vieux !

Donc, la séance s'ouvre. Un autre monsieur à la figure antipathique, et qui se nomme Piron, nous dit comme ça :

« Mes amis, je suis venu dans votre quartier organiser la lutte parce que vous n'avez personne capable de mener l'affaire. »

Ludovic, le peintre, qui a une gueule d'empeigne et qui tutoie tout le monde, répond : « Piron, t'as raison. »

« Donc, continue l'orateur, il faut serrer les rangs et marcher à l'assaut. Sans ça, nous sommes battus ! »

Et Ludovic de crier encore : « Piron, t'as raison. »

« Nous avons décidé, continue-t-il, de faire une grande réunion publique dans l'école des garçons. C'est un local commode et ça ne coûte rien. »

» Annoncez donc à tous vos amis que cette réunion aura lieu mardi prochain 19 avril. »

Dès le lendemain on savait partout que la grande réunion publique aurait lieu mardi et tout le monde en était ravi.

« Ça sera bien drôle, disait Ludovic. J'en connais qui n'oublieront pas de venir. »

Bref, on n'attendait plus que les affiches. Bernique ! enfoncée la réunion publique !

Le lundi soir, nous recevions une lettre nous invitant à une réunion PRIVÉE dans l'école des Ponts.

Ludovic disait : « Quel trac ! mon vieux, comme ils ont eu peur ! Enfin, allons-y. »

Et nous avons bien fait d'y aller !

Ah ! quel plaisir d'être électeur !

Nous étions 120 dans la salle. Le monsieur au courrrrant présidait encore. Monsieur Piron prend la parole, raconte une foule d'histoires incompréhensibles de la guerre avec l'Allemagne, lorsque ce gueulard de Ludovic lui crie comme ça : « Parle donc pas d'la guerre de 70, ça va t'donner la jaunisse comme à ton patron ! »

C'qu'on a ri !

Mais voici M. Hubert qui monte à la tribune. Malheureusement, not'brave capitaine avait attrapé un rhume au dernier incendie. Il ne pouvait pas parler, ça n'sortait pas. Ludovic lui crie comme ça : « Crache donc, capitaine, ça t'aidera. » Hélas ! le pauvre capitaine aurait bien craché pendant huit jours que ça ne serait jamais venu !!!

Ça devenait décidément rigolo.

Tout à coup, un monsieur fort élégant s'élança à la tribune. D'une voix éteinte, il nous parle de caserne, du service militaire. — « Ça doit être un général en retraite, nous dit un voisin, puisqu'il a passé sa vie dans les casernes. »

Ludovic, pas poli du tout, crie tout haut : « Lui, un général, c'te bonne blague ! C'est un fabricant d'croupières ! »

Ah ! le brave monsieur, ce qu'il a fait rire... de lui !

Ludovic se tordait ; moi, j'en étais malade.

Enfin, la petite fête est terminée ; d'un air triste et découragé, le gros monsieur lève la séance.

Ludovic, de moins en moins poli, lui dit d'un air narquois :

« Eh bien ! mon petit père, t'es au courant maintenant ! Crois-moi, ne r'viens plus sur les Ponts. Vois-tu, nous autres ouvriers, faut pas nous monter l'coup. Tes histoires sont connues, ça ne prend plus. »

Hier, l'affiche verte s'étalait sur nos ponts.

« Ça, c'est crâne », disait Ludovic. « A la bonne heure, faut qu'ils s'allongent maintenant ! pas moyen de reculer. C'est moi qui m'promet du plaisir ! »

Et moi, donc !

UN PONTONNOIS.

## ÉLECTIONS MUNICIPALES DE SAUMUR

### 5<sup>e</sup> Section (LES PONTS)

Électeurs,

Voilà huit jours qu'on nous annonce, pour le quartier des Ponts, une réunion publique à laquelle nos adversaires avaient promis, les uns de rendre compte de leur mandat, les autres d'exposer leur programme d'avenir.

Eh bien ! cette réunion a eu lieu mercredi,

à l'école des Ponts, SEULEMENT ELLE A ÉTÉ PRIVÉE ET L'ON A OMIS DE NOUS Y CONVOQUER.

Nos adversaires craignent la lumière.

Nous, nous la voulons !

Nous mettons en demeure MM. Hubert, Grosbois, Rivain, Girandier, conseillers sortants, de venir personnellement nous rendre compte de leur mandat ; MM. Paget et Péan, candidats nouveaux, de nous exposer leur programme.

Nous ne voulons plus des présidences de MM. Piéron et Vinsonneau que nous ne connaissons pas ; ils ne sont pas de notre section et nous entendons y rester libres.

Que les candidats paient de leur personne et nous montrent ce dont ils sont capables.

Les nôtres sont tout prêts à leur répondre, mais en public, et non devant un auditoire soigneusement trié.

Un groupe d'Électeurs.

Vu : Les candidats :

BEZOU, BLAIN, GALLÉ-DELANDE, LIÈVRE, LUZÉ, SOURDEAU.

## SECTION DES PONTS

Ils ont eu peur !

Messieurs Hubert, Grosbois, Girandier, Rivain, Péan, Paget, mis en demeure de nous rendre compte de leur mandat et de nous fournir des explications sur leur programme, répondent ce soir dans leurs journaux par un REFUS formel.

Électeurs ! qu'en pensez-vous ?

Un groupe d'Électeurs.

Vu : Les candidats :

BEZOU, BLAIN, GALLÉ, LIÈVRE, LUZÉ, SOURDEAU.

## Vins mousseux

ALLIANCE DES CHAMPENOIS ET DES ANGLAIS

Nous pensons que les Champenois, nos amis, ne doivent pas être étrangers à la modification suivante, concernant les droits d'entrée sur les vins mousseux en Angleterre.

Le 14 avril dernier, M. Goschen, chancelier de l'Échiquier, s'est exprimé ainsi au Parlement anglais :

« Il m'a été demandé avec instance de changer le mode de perception des droits d'entrée sur les vins mousseux, qui sont pour le moment appliqués à raison de 7 schillings pour les vins dépassant le prix de 30 schillings la douzaine, et de 4 schillings pour ceux au-dessous de 30 schillings. »

» J'ai compris que ces importateurs de vins mousseux à bas prix préféreraient (?) payer

dans la voiture et donna ordre au cocher de le ramener à l'usine.

Prosper n'osait bouger dans cette belle voiture. Il ignorait où on le conduisait, mais il était confiant, car il ne pouvait perdre au change.

Lorsqu'ils furent hors Paris, l'ingénieur lui dit :

— Prosper, vous avez entendu le marché que j'ai fait avec votre père ?

— Oui, monsieur.

— Ces arrangements vous plaisent-ils ?

— Oh ! oui, monsieur.

— Que désirez-vous apprendre ?

— Tout ce que vous voudrez, monsieur, pourvu que je ne demande pas l'aumône.

— Cela vous humilie ?

— Oui, dit l'enfant d'une voix profonde.

— Cependant, vous faisiez déjà partie d'une

société fort disposée à faire des choses plus

mauvaises que la mendicité ?

— Vous voulez parler de ceux que vous

avez vus chez le marchand de vin. Oui, ce sont

des filous.

— Qui deviendront des voleurs, et vous

alliez faire comme eux.

— Peut-être oui, mais il faut bien manger.

— Manger avec le produit du vol ?

LE

## FILS DE L'ASSASSIN

PAR AUGUSTE VILLIERS

Deuxième Partie: L'expiation du Fils

VI — UN CAS SOCIAL

(Suite)

André Rémy dit alors :

— Cet enfant est votre fils, et je sais que la loi vous force à lui accorder protection ; je sais aussi que, si vous ne le faites pas, elle ne peut vous enlever votre enfant qu'en cas de mauvais traitements.

— Je ne le bats pas.

— Soit. Je sais encore que je n'ai le droit de garder votre fils qu'avec votre consentement.

Robert approuva de la tête.

— Ce consentement, je pourrais au besoin vous obliger à le donner, mais je n'aime pas les moyens violents ; je préfère l'obtenir de bonne volonté.

— Ça se paie ce consentement-là.

— Oui, et je vais vous payer. Voici un con-

trat d'apprentissage préparé en blanc. Vous allez y mettre le nom de votre fils et votre signature. Par cet acte, votre enfant est à moi pour cinq ans, à la condition de le loger, de le nourrir, de lui donner un état.

— Bon pour lui, mais pour moi ?...

— Pour vous, une somme de mille francs vous sera versée, à raison de deux cents francs par année et d'avance.

— Voyons les jaunets !

André Rémy tira son porte-monnaie et sortit de l'or, qu'il étala aux yeux de son interlocuteur.

Robert fit un mouvement de refus.

— Ce n'est pas assez, dit-il.

L'ingénieur reprit l'argent et le papier et fit mine de se retirer.

— Un instant donc ! exclama l'homme, vous êtes bien susceptible. Et, chaque année, qui me paiera ?

— Moi !

— Et si vous n'y êtes plus ? Dame, vous savez, en affaires, il faut tout prévoir.

— C'est juste, dit André Rémy ; mais la maison Martel et C<sup>ie</sup>, de Saint-Denis, vous soldera à ma place.

— Ah ! je connais ça ; M. Martel, celui dont

le fils a été assassiné.

— Précisément.

— J'ai confiance ! ajouta Robert, avec un geste superbe.

Il posa sa pipe sur le poêle et dit à sa femme :

— Passe la plume et l'encre.

Cela fait, il lut attentivement les deux doubles de l'acte, remplit son nom et celui de son fils, écrivit au bas de la feuille « Approuvé l'écriture ci-dessus » ; puis il signa.

Alors il passa un double à Rémy, qui avait signé d'avance, empocha les dix louis et dit à sa femme :

— Tâche de m'appréter mon linge, je vais aller dans le monde aujourd'hui.

André Rémy comprit que le misérable ne rentrerait pas au logis tant qu'il resterait un sou des deux cents francs ; la figure de la femme le disait. Pris de pitié, il lui mit vingt francs dans la main et dit vivement au petit Falot :

— Partons.

L'enfant ne se le fit pas dire deux fois. Il dégringola de l'escalier avec une rapidité de bon aloi et fut bientôt dehors.

Le jeune homme le fit monter près de lui

plus élevés que de continuer à être par les enquêtes auxquelles ils peuvent être soumis par l'administration des douanes, le sujet de la valeur de leurs vins, les droits appliqués ad valorem.

Les grandes marques de Champagne sont beaucoup moins atteintes que les qualités inférieures et de bas prix; ces dernières s'exportent de moins en moins, les droits étant les mêmes pour toutes les qualités. Autre injustice!

L'arrondissement de Saumur est le plus atteint. L'exportation de ses vins en bouteilles a été considérable dans les années 1888 et 1889; elle aurait même atteint le chiffre de 300,000 bouteilles pendant l'année qui a précédé l'application du « Bill ». Du jour où il a été mis en vigueur, le chiffre des importations de vins mousseux saumurois aux Etats-Unis s'est vu réduit des 9/10 par rapport aux chiffres de chacune des trois années précédentes.

Il est donc nécessaire que nos députés et nos sénateurs se préoccupent tout particulièrement de ces questions, et veillent aux intérêts de l'industrie des vins de Saumur. A cette industrie est liée la fortune de notre département qui se reconstitue principalement en plants destinés à la fabrication des vins de Champagne du Saumurois. G. C.

LA GELÉE DU 19 AU 20 AVRIL

La nuit la plus désastreuse pour l'agriculture a été certainement celle de mardi à mercredi. Beaucoup de vignes, situées à l'abri du vent, n'avaient pas été atteintes. Maintenant le mal est à peu près général, toutes les vignes sont perdues. Les bourgeons sont grillés et noircissent. (Patriote.)

LIGNE DE SAUMUR A LA FLÈCHE

Le Conseil général de la Sarthe avait demandé que le train de l'Etat, qui arrive à Saumur à 4 heures 31 du soir, soit mis en correspondance avec le train d'Orléans partant de Saumur pour La Flèche à 4 heures 20.

La Compagnie d'Orléans répond :

« Nous ne pouvons que répéter ce que nous avons déjà dit que le retard de 25 minutes au moins qui devrait être imposé à notre train pour attendre celui de l'Etat augmenterait d'une manière très fâcheuse l'attente que subissent déjà à Saumur les voyageurs venant des sections de Tours et d'Angers et en destination de celle de La Flèche. La situation est aujourd'hui la même et nous regrettons de ne pouvoir donner satisfaction au vœu du Conseil général de la Sarthe. »

LE DÉPART DU 133<sup>e</sup> RÉGIMENT POUR LE CAMP DU RUCHARD

On nous assure que le 133<sup>e</sup> régiment d'infanterie partira pour le camp du Ruchard le 25 juin prochain.

LOUDUN. — Le maire de Loudun a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 1<sup>er</sup>

— J'aimais mieux voler que de mendier, dit l'enfant avec un certain air de fierté. Au moins, on risque quelque chose!

Tout ce jeune caractère était dans cette réponse. Les Mandrin et les Cartouche n'étaient pas des hommes sans fierté et sans valeur. Prosper pouvait devenir un voleur résolu, courageux et par conséquent dangereux. André Rémy se reconnaissait un peu dans ce malheureux. De ce futur brigand, il allait faire un honnête homme.

— A l'avenir, dit-il, mon ami, vous serez à l'abri du besoin. Chez nous, le travail est récompensé. Vous n'êtes pas bien fort, pour manier le marteau et la cisaille.

— Je le ferai s'il le faut; mais, dites-moi, monsieur, mon père ne peut plus me reprendre?

— Non, d'ici cinq ans.

— Cinq ans! fit l'enfant, c'est long cela; dans cinq ans je serai un homme, et je n'aurai plus peur de lui.

André Rémy sourit.

— Quel métier vous sourirait le plus? Vous êtes libre de choisir.

— Vrai? Eh bien, à l'école, ce que j'aimais le plus, c'était dessiner des maisons; mais ce

n'est pas un métier, ça.

— Si fait, mon ami, c'en est un. A l'usine, nous occupons cinq ou six dessinateurs. Seulement, ils font des wagons ou des locomotives.

— Ça doit être bien difficile, fit le petit.

— Rien n'est difficile, lorsqu'on veut apprendre.

— Oh! j'apprendrai, monsieur, vous verrez, parce que je veux gagner mon pain, moi, et je veux vous rendre l'argent que vous avez donné à mon père... C'est que vous lui en avez donné beaucoup!

— Deux cents francs!

— Deux cents francs! Va-t-il en étouffer de ces perroquets! comme il dit. — Gare ce soir, la vieille recevra sa râlée, et ce sera bien fait.

Ce fut le dernier souvenir du petit Prosper à cette mansarde où il avait tant souffert.

On arrivait devant l'usine.

André Rémy présenta l'enfant au concierge, lui donna la commission de l'habiller proprement et de lui donner à manger.

Il fut convenu que Prosper coucherait dans un cabinet au-dessus de la loge et partagerait le repas du portier et de sa famille.

Dès ce jour même, il entra comme apprenti dessinateur au bureau du dessin de la maison Martel. (A suivre.)

mai 1892, les foires de cette ville seront prümées.

Une somme de 1,200 francs vient d'être votée à cet effet par le Conseil municipal.

LE CRIME D'INGRANDES

Contrairement à ce qui était annoncé, la fille Marquet ne passera pas aux prochaines assises.

Bien qu'elle ait avoué son crime, elle persiste, sur certains détails, dans un système de dénégations qui regardent l'instruction, et, d'autre part, l'idée que la criminelle a pu avoir un complice n'est pas absolument abandonnée.

En attendant, la fille Marquet, détenue à la prison de Châtelleraut, donne satisfaction à ses gardiens comme conduite, elle se montre même très habile ouvrière.

MIREBEAU. — Demain dimanche aura lieu, à Mirebeau (Vienne), une grande cavalcade composée des chars suivants: 1<sup>o</sup> Musique; 2<sup>o</sup> Agriculture; 3<sup>o</sup> Chasse; 4<sup>o</sup> Fleurs; 5<sup>o</sup> Charlatan; 6<sup>o</sup> Grotesque; 7<sup>o</sup> Gambrinus; 8<sup>o</sup> Marquis; 9<sup>o</sup> Clodoche; 10<sup>o</sup> Caisse.

Cavaliers, pages, quêteurs, etc.

Le défilé commencera à deux heures du soir.

Sur le parcours de la cavalcade, distribution de fleurs.

**BOURSE DE PARIS**  
Du 22 Avril 1892

3 0/0 . . . . .	96 75
3 0/0 nouveau . . . . .	96 75
3 0/0 amortissable . . . . .	97 50
4 1/2 . . . . .	405 70

**BULLETIN FINANCIER**  
Paris, le 22 avril 1892.

Le marché des rentes et valeurs françaises accusé une fermeté qui contraste avec les défaillances en banque des valeurs de cuivre et de certains fonds internationaux. Le 3 0/0 ancien reste à 96.75; le nouveau à 96.77; le 4 1/2 à 405.70.

La Rente italienne perd le cours de 89 fr. L'Extérieure toujours offerte recule à 57 7/8. La fermeté de la Rente Portugaise à 26 1/4 est une preuve de la confiance que l'on a dans une solution satisfaisante des négociations engagées entre M. Serpa Pimentel et les délégués des comités.

L'action de la Banque de France est en progrès à 4120. Le Crédit Foncier se maintient à 4183. La Banque de Paris cote 644 fr. Les bénéfices de l'exercice en cours dépasseront certainement la moyenne des exercices précédents par suite du concours que cette société pourra apporter aux arrangements des Etats obérés. Le Crédit Lyonnais est très ferme à 763. La Société générale conserve à 466.25 ce qu'elle a regagné sur son dernier dividende.

L'action Immeubles de France est en progrès à 470 fr.

Les Chemins Économiques montent à 408.50.

Informations financières. — Le revenu de 45 fr. et la prime de 50 fr. provenant d'un remboursement à 300 fr. d'un titre émis à 250 fr., assurent le succès de la souscription ouverte en ce moment au siège de la Compagnie agricole et viticole de Gujan et la Teste, 78, rue Lafayette, et chez les banquiers ses correspondants dans les départements.

**Pilules Suisses.** Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons!

En police correctionnelle.

Une dame plus que mûre est citée à la barre comme témoin.

Le président, après lui avoir demandé ses noms et prénoms, la prie de dire son âge.

La dame (avec hésitation). — Trente-huit ans.

Le président, avec bienveillance. — Voyons, madame, un peu de courage. Complétez.

**MARCHÉS**

DOUÉ-LA-FONTAINE, 18 avril

Froment (l'hectolitre de 77 kilos 1/2), 19 à 19 50. — Seigle (l'hect. de 75 kil.), 12 à 12 50. — Orge (l'hect. de 65 kil.), 43 fr. — Avoine (l'hectolitre de 50 kil.), 7 50 à 8 fr. — Foin (la charretée de 4,050 kilos), 80 fr. — Paille, 40 fr. — Pommes de terre, la double-décaltre, » 60 à » 70. — Volailles (la couple), 2 50 à 3 50. — Œufs (la douzaine), » 60 à » 65. — Beurre (le 1/2 kilo), 4 30 à 4 35. — Petits vins blancs des environs (barrique de 230 litres), 60 à 70 fr.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**  
Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 54 ET 56, RUE DE PROVENCE, PARIS

AGENCE DE SAUMUR  
Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C<sup>ies</sup> de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encasement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

**PILULES GICQUEL**  
PURGATIVES et DÉPURATIVES du SANG

Souveraines contre

Constipation, Bile, Glaires

Embarras d'estomac et d'intestins

Manque d'appétit

Maux de tête, Etourdissements

Congestions, Goutte

Douleurs, Rhumatismes

150 LA BOITE — DANS TOUTES LES PHARMACIES.

**LE GRESHAM** fondé à Londres en 1866

Assurances sur la Vie, établie à Paris en 1864

Risques Guerre, Voyages, Duel, Suicide garantis.

RENTES VIAGÈRES payables sans frais

Sommes payées 30 Juin 90: 234 Millions 800,000 fr.

Assurances prépayées 30 Juin 90: Un Milliard 666,812,555 fr.

Prospectus et renseignements gratuits et franco à Paris, dans les bureaux de la C<sup>ie</sup>, 50, r. de Provence

M. SOREL, 18, place Saint-Pierre, à Saumur.

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelie, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des:

**PILULES MARTIALES**  
De CH. VAIDY

Pharmacien à Trememoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que:

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

**ÉPICERIE CENTRALE**  
28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

**P. ANDRIEU**

Grand choix d'articles de Paques

Œufs candis et décorés, Œufs chocolat unis et décorés, Articles de luxe, Paniers garnis, Porcelaine, Fantaisies pour garniture d'œufs, etc., etc.

Boîtes et Coffrets pour Baptême, haute nouveauté.

La Maison P. ANDRIEU se recommande par ses articles de 1<sup>er</sup> choix, vendus à des prix exceptionnels défiant toute concurrence.

**GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE**  
Et Alcoolat composé

De **A. RIVAUD**  
Chimiste breveté, à SAUMUR  
Médaille aux Expositions.

Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pityriasis (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande.

Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout: pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

Etudes de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir, et de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

# VENTE SUR LICITATION DE LA TERRE DE MORAINS

Consistant en :  
**Château avec Cour, Caves, Jardins et chapelle,  
CLOS DE VIGNES, MAISONS, TERRES, PRES ET BOIS TAILLIS**  
Le tout situé COMMUNE DE DAMPIERRE.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, le MERCREDI 27 AVRIL 1892, heure de midi.

I. — 1<sup>o</sup> Le CHATEAU DE MORAINS, comprenant : bâtiments d'habitation, cour, écurie, remises, caves, chapelle ;  
2<sup>o</sup> Le CLOS dit de MORAINS ou le TERTRE, entouré de vieux murs, d'une contenance de 4 hectares 76 ares 75 centiares ;  
3<sup>o</sup> Un jardin potager, d'une contenance de 82 ares 77 centiares, complètement entouré de murs ;  
4<sup>o</sup> Un petit logement en cave ouvrant sur une petite cour ;

Mise à prix, trente-deux mille deux cents fr., ci. 32,200

NOTA. — En sus de son prix d'acquisition, l'adjudicataire de ce lot sera tenu de prendre le mobilier garnissant le château à l'estimation fixée dans l'inventaire dressé par M<sup>e</sup> LELIÈVRE.

II. — 1<sup>o</sup> Une MAISON dite LE HUREAU, comprenant : maison d'habitation, avec diverses servitudes, cave, cour et jardin ;  
2<sup>o</sup> Une partie du CLOS-DE-LA-CORDE, d'une contenance de 4 hectares 10 ares 60 centiares ;  
3<sup>o</sup> Un pré et quartier, compris entre la route de Saumur à Chinon et la Loire, d'une contenance de 3 hectares 30 ares environ.

Mise à prix, vingt-neuf mille sept cent trente fr., ci. 29,730

III. — Le CLOS-DE-FERRONNIÈRES, complètement entouré de murs, d'une contenance de 1 hectare 18 ares 74 centiares ;

Mise à prix, quatre mille trois cents fr., ci. 4,300

IV. — 1<sup>o</sup> Une MAISON avec jardin derrière, située au carrefour de Dampierre, actuellement occupée par le bureau de tabac ;  
2<sup>o</sup> Un pré, joignant d'un côté au nord la Loire, d'une contenance de 2 hectares 91 centiares.

Mise à prix, dix mille deux cent cinquante fr., ci. 10,250

V. — 1<sup>o</sup> Le SURPLUS DU CLOS-DE-LA-CORDE, d'une contenance de 5 hectares 16 ares 77 centiares ;  
2<sup>o</sup> Une vigne rouge, à l'angle sud-est du Clos-de-la-Corde, d'une contenance de 81 ares 60 centiares.

Mise à prix, dix-sept mille six cent soixante-dix fr., ci. 17,670

VI. — LE CLOS-DU-FIÉ-GARNIER, complètement entouré de murs, contenant 2 hectares 15 ares 26 centiares.

Mise à prix, sept mille quarante-cinq fr., ci. 7,045

VII. — 1<sup>o</sup> Un Terrain, partie en vigne, partie en terre, partie en bois, sis à LA FOLIE, contenant 4 hectares 70 ares 65 centiares ;  
2<sup>o</sup> Le CLOS-DE-LA-SEIGUIÈRE, contenant 2 hectares 12 ares 72 centiares ;  
3<sup>o</sup> Le CLOS de SOUS-LE-VEAU ou SOUS-LES-CAVES, contenant 74 ares 73 centiares.

Mise à prix, treize mille deux cent trente fr., ci. 13,230

VIII. — Cinq autres morceaux en vigne, terres et bois taillis, situés au Flé-Garnier, extérieur, en Pavignol, sur la Treille, au Clos-Marchand et aux Erupes, sur des mises à prix diverses dont le total atteint le chiffre de quatre mille deux cent quatre-vingts francs, ci. 4,280

Total des mises à prix, 118,705 francs, ci. 118,705

S'adresser, pour renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué à Saumur, 12, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente ;  
2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour insertion sommaire, V. LE RAY.

Dans notre numéro du 15 avril, 4<sup>e</sup> page, 3<sup>e</sup> colonne, nous avons inséré que M. BOISNIER ne payerait pas les dettes de sa femme.

Cette note s'applique à M. BOISNIER, de la Croix-Verte, et non à M. BOISNIER, serrurier.

## A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite

1<sup>o</sup> DEUX CHAMBRES hautes et un petit jardin.

2<sup>o</sup> UN PAVILLON, composé de cave, au rez-de-chaussée, une chambre au 1<sup>er</sup>, grenier, servitude et jardin, contenant environ 28 ares.

3<sup>o</sup> UNE MAISON, composée de grenier et nombreuses servitudes, avec jardin, contenant environ 26 ares 45 centiares.

Le tout situé impasse du Chardonnet.

S'adresser à M. CHAMBOURDON, au Pont-Foucharl.

## A VENDRE

30, Quai de Limoges,

Un Piano droit, un grand Secrétaire, une grande Bibliothèque, fauteuils et vaisselle.

A LOUER présentement, près Saumur,

JOLIE PROPRIÉTÉ sur les bords de la Loire.

Ecuries complètes, jardin, prairies.

S'adresser au bureau du journal.

## A LOUER

MAISON

Rue du Palais-de-Justice.

S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> NANCEUX, quai de Limoges, n<sup>o</sup> 66.

## A CÉDER

DE SUITE

Un Atelier de Serrurerie

Avec outillage complet.

BONNE CLIENTÈLE.

S'adresser à M. PINEAU, entrepreneur de serrurerie, 6, rue Brault, à Saumur, ou à M. L. PROUST, 43, rue Dacier.

## A CÉDER

Pour cause de décès

Magasin de bois du Nord et du Pays

Ancienne maison bien connue dans la contrée et jouissant d'une bonne clientèle.

S'adresser, 43, quai Saint-Nicolas, Saumur.

Foin première qualité,

80 fr. les 780 kilog.

Rendu à domicile.

L. BRUNET, fourrages, Saumur.

## A LOUER

Au Pont-Foucharl

MAISON

AVEC VASTES JARDINS

S'adresser à M. LAUNAY-MICOUILLAU.

## A VENDRE

Maison avec beau Jardin

Situés rue Saint-Lazare, 32.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

Chambre Garnie à Louer

Rue Duplessis-Mornay

En face chez les Frères.

A SAINTE-GENEVIÈVE

# Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M<sup>mes</sup> NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

## CERULEUM

INVENTÉ PAR M. LE COLONEL E. PATIN \*  
Usine à DIJON. — Adresse : PATIN, CERULEUM, DIJON

Sept années consécutives de succès. Premiers Prix et Médailles.

Traitement et Guérison de toutes les affections du système séricien des plantes, simultanément, c'est-à-dire par la même opération, au moyen de tous les pulvérisateurs, sans rien changer aux époques et usages adoptés.

Le Ceruleum, à la fois insecticide et Anticryptogamique, est le plus adhérent, durable, puissant, et surtout le meilleur marché, de tous les agents connus. — Il combat sur les :

VIGNES : Mildew, Oidium, Rots, Anthracnose, Cochylys, Pyrale, Allise, Gribouri, Sauterelles, Colimaçons, etc., avec suppression de la coulure des raisins.

ARBRES FRUITIERS : Anthracnose, Tavelure, Pucerons, Tigre, etc.

POMMES DE TERRE : Phytophthora infestans, Doryphora. — Le rendement est augmenté de 30 à 45 %.

Les tubercules restent sains et se conservent.

BETTERAVES : Syphie, Chénites, Atomaria, Noctuelle, etc. — Rendement beaucoup plus considérable, degré saccharimétrique, augmenté de 1/2 à 2, fait capital pour les agriculteurs qui vendent au degré.

PLANTES MARAÎCHÈRES, TOMATES, PETITS POIS, MELONS, OIGNONS et FLEURS : Affections diverses, Pernosporées, Pycide du chou, etc., etc. — Les oignons se conservent presque indéfiniment.

CÉRÉALES, CAFIERS, ORANGERS et CANNE À SUCRE : Rouille, Callosité, Négrel, Barbotte, etc., et toutes les affections pernosporées ou similaires (Agir de bonne heure sur les jeunes larves d'insectes à l'état naissant).

PRÉPARATION instantanée et sur place du ceruleum, qui suffit, au moyen d'un petit balai de délayer dans l'eau froide, pulvérisateur par pulvérisateur, ou se servant d'un seau, ou plus en grand dans un baquet, etc., plus de préparation à l'avance à la maison, ni de transport de liquide. Quelles que soient les doses employées, le ceruleum ne peut jamais brûler, ni engorger les pulvérisateurs. Action immédiate, adhérence et durée double de toutes les autres préparations, de là, diminution du nombre des traitements, donc économie de substance et de main-d'œuvre. — (Brochure explicative avec gravures contre timbre-poste d'affranchissement.)

Expédition immédiate avec envoi du récépissé du chemin de fer contre mandat-poste, le talon sert de quittance à l'acheteur

Le sac de 40 paquets de 500 gr. pour 40 pulvérisateurs de 15 litres, à dose forte, ou 80 pulvérisateurs à dose faible (soit 600 ou 800 litres de liquide) 12 fr.

Le sac de 8 paquets de 2 k. 500 pour les mêmes quantités d'eau, 12 fr.

Livré Franco sur gare Dijon. — Franco gare destinataire pour commande de 108 fr. et au-dessus. — Le CERULEUM, engrais très puissant, voyage, comme engrais, au prix le plus réduit. Envoie très exactement le gas destinataire. — On demande des concessionnaires solables. Ils jouiront du droit exclusif de vente pour la région qu'ils auront réservée. Une bonification considérable leur est faite, avec la livraison de chaque commande acceptée.

## CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, liqueurs, Sirops

# E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Nous avons l'avantage de prévenir notre clientèle que nous occupant d'une façon spéciale des Baptêmes, nous faisons maintenant les DRAGÉES à la Maison et à la MAIN.

LA QUALITE N'EST PAS DISCUTABLE  
Spécialité de Brioche pour 1<sup>re</sup> Communion.

## PHARMACIE A. CLOSIER

N<sup>o</sup> 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Etrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

## CHANGEMENT DE DOMICILE

# LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

## Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 35.

# IMBERT ET FILS

## BAISSE DE PRIX

Sucre 1 <sup>er</sup> choix, le kil. ....	1.05	Spécialité de Cafés Grillés	
Sucre scié .....	1.15	Bonne qualité le 1/2 kil. ....	2.35
Bougie bonne qualité, le paquet ..	.80	1 <sup>re</sup> qualité, ..	2.60
Bougie à trous .....	1. »	Bon mélange ..	2.80
Alcool à brûler (sans odeur) le lit. ..	1.30	Mélange exquis ..	3. »
Gruyère 1 <sup>er</sup> choix, le 1/2 kil. ....	0.85	Chocolat Menier, le 1/2 kil. ....	1.60

Exposition d'Articles de Pâques

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.